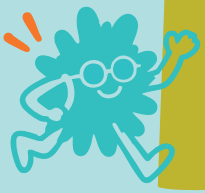
ALLONS ENSEMBLE
à pied à l'école

PEDIBUS





REJOIGNEZ-NOUS !

DEVENEZ ACCOMPAGNATEURS
ET INSCRIVEZ VOS ENFANTS !

Plus écologique **Plus convivial** **Plus sportif**

Plus pratique **Moins de bouchons**

infos et renseignements :
education@mairie-gonesse.fr

WWW.VILLE-GONESSE.FR
@VILLEDEGONESSE

GONESSE
ville de cultures

Le pédibus, c'est quoi ?

Le pédibus est un dispositif municipal encadré, sécurisé et gratuit permettant de se rendre à l'école en groupe et à pied, sans emprunter les moyens de transport.

Les élèves sont accompagnés par des agents municipaux formés, recrutés à cet effet, sur un itinéraire ponctué d'arrêts à des horaires fixes exactement comme une ligne d'autobus.

Mise en place à Gonesse

Le pédibus concerne toujours dans une première phase les écoles élémentaires du centre-ville Adrien Théry, Jean Jaurès et Roland Malvitte pour les trajets du matin et de fin de journée.

Cette nouvelle étape s'effectuera toujours en conditions réelles, dans le respect du règlement établi. Pour assurer leur sécurité, les enfants seront vêtus de gilets réfléchissants fournis par la Ville et chaque groupe d'enfants sera encadré par des adultes recrutés à cet effet.

Le trajet maintenu concernera encore le secteur Grands Champs / Croix des Ormes / Raymond Rambert selon le nombre d'inscrits et les ressources possibles. L'itinéraire précis sera communiqué avant la mise en route.

Deux points de départ et un arrêt intermédiaire sont envisagés. Le tout sera identifié et repérable par un affichage.

Fonctionnement et consignes :

- **Horaires du matin :** rendez-vous à 8h devant le panneau et départ à 8h05
- **Horaires du soir :** départ max 16h40 et arrivée entre 16h45 et 16h55 devant le panneau
- **Gratuit**, le pédibus, est ouvert à tous les enfants du CP au CM2
- L'inscription signée est **obligatoire**
- **Les horaires de passage doivent être respectés** (comme un bus ou un train, le groupe n'attend pas)
- Les élèves doivent suivre **les codes de bonne conduite** indiqués par les accompagnateurs
- **Joindre l'assurance** « responsabilité civile et accidents »
- **Les enfants attendent devant le panneau** qu'une personne autorisée et majeure vienne les chercher
- **Aucun enfant ne sera ramené ni récupéré à domicile**. La prise en charge se fait exclusivement devant le panneau d'arret PEDIBUS
- **Le règlement** d'accès aux services périscolaires en vigueur s'applique à ce dispositif

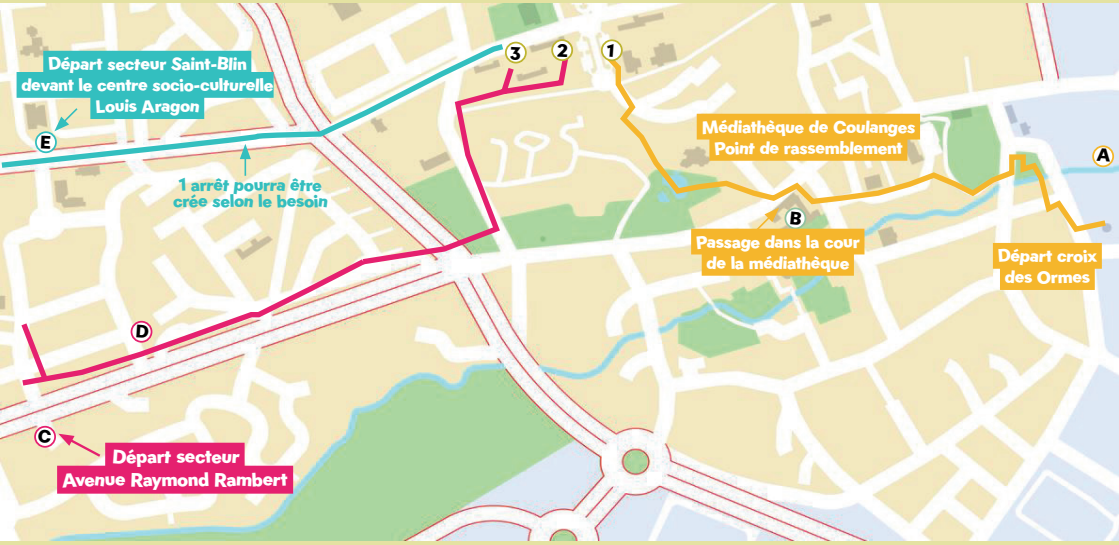


LA VILLE RECRUTE
DES ACCOMPAGNATEURS RÉMUNÉRÉS

À VENIR : la ville réfléchit à un 4ème trajet sur le secteur Marroniers - Tulipes

SECTEURS AUJOURD'HUI COUVERTS PAR LE PEDIBUS

Croix des ormes / Vignois / Saint-Blin



TRAJET CROIX DES ORMES

TRAJET VIGNOIS

TRAJET SAINT-BLIN

1 Adrien Théry 2 Jean Jaurès 3 Roland Malvitte

Fiche d'inscription

Nom et prénom de l'enfant

Adresse

École (1) ☐ Adrien Théry (2) ☐ Jean Jaurès (3) ☐ Roland Malvitte

Coordonnées des parents

Nom et prénom

Adresse

Tél. Mail

Nom et prénom

Adresse

Tél. Mail

L'enfant est-il inscrit à la cantine ou au centre de loisirs ?

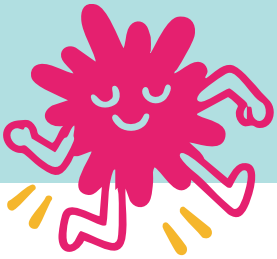
◯ Oui ◯ Non

Personne à contacter en cas d'urgence

Départ depuis arrêt ☐ A - Croix des Ormes ☐ B - Médiathèque de Coulanges ☐ C - Vignois ☐ D - Raymond Rambert ☐ E - St-Blin

Moment de la journée ◯ Lundi ◯ Mardi ◯ Jeudi ◯ Vendredi ◯ matin et soir ◯ matin ◯ soir

Ce choix est le même pour tous les jours sélectionnés



Toute inscription est régulière et valable pour l'année scolaire en cours. Les options cochées doivent être respectées sauf maladie ou cas de force majeure. Merci

Inscription à déposer

au Centre administratif

Direction de l'Éducation - 1, avenue Pierre Salvi ou par mail

education@mairie-gonesse.fr Tél. *01 34 45 10 50* ou *01 34 45 10 79*

Vous accompagnez votre enfant également à pied et souhaiteriez intégrer l'équipe d'encadrement, contactez la Direction de l'éducation.

Signature des parents :